



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2020-3018
Demande : Ajouts ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : COMMAND 360 ME
Numéro d'homologation : 27827
Principe actif (p.a.) : Clomazone
Numéro de document de l'ARLA : 3265782

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de COMMAND 360 ME pour ajouter la moutarde et la caméline comme nouvelles cultures hôtes, pour une utilisation en une seule application au sol avant la plantation.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'utilisation de COMMAND 360 ME sur la moutarde (oléagineuse et condimentaire) [brune, orientale, jaune], la moutarde d'Éthiopie (*Brassica carinata*) et la caméline pour supprimer le gaillet gratteron représente une extension du profil d'emploi de la clomazone. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur la clomazone n'a été présentée à l'appui de l'extension du profil d'emploi figurant sur l'étiquette de COMMAND 360 ME. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données provenant d'essais sur le terrain visant à mesurer les résidus dans et sur le canola. En outre, les données sur les résidus provenant d'études menées à des doses exagérées dans le canola traité ont été réévaluées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de clomazone dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) de clomazone repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économique](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de clomazone dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiquées au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

Tableau 1 Résumé des données des essais en champ et des données de transformation utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Semences de canola	Application au sol en prélevée/ 404-436	90-122	< 0,02	< 0,02	Aucun résidu quantifiable observé lorsque des doses exagérées sont utilisées.	Aucune	0,05 Graines de caméline, graines de moutarde (type condimentaire), graines de moutarde (type oléagineux)
	Application au sol en prélevée/ 2110	122	< 0,02	< 0,02			

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de clomazone. Les résidus dans ces denrées cultivées aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'ajout à l'étiquette de COMMAND 360 ME ne devrait pas accroître les risques pour l'environnement. Les déclarations existantes sur les mesures d'atténuation des effets sur l'environnement figurant sur l'étiquette de COMMAND 360 ME sont suffisantes pour répondre à l'ajout de l'utilisation.

Évaluation de la valeur

Le Canada est le troisième exportateur mondial de graines de moutarde condimentaire et la lutte contre les mauvaises herbes dans les cultures de moutarde est essentielle. Les herbicides du groupe 13 constituent un mode d'action sous-utilisé dans les provinces des Prairies et l'homologation de COMMAND 360 ME contribuera à lutter contre le gaillet gratteron résistant aux herbicides dans la moutarde de type oléagineux et condimentaire et la caméline.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique et des données issues d'essais en champ. Les renseignements fournis ont démontré que la moutarde de type oléagineux et condimentaire [brune, orientale, jaune, d'Éthiopie (*B. carinata*)] et la caméline sont tolérantes à une application en prélevée de COMMAND 360 ME. Par extrapolation, la moutarde et la caméline seront également tolérantes en tant que cultures immédiatement après le délai avant la plantation suivant une mauvaise récolte.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'ajout de la moutarde (types oléagineux et condimentaire) comme nouvelles cultures hôtes sur l'étiquette de COMMAND 360 ME.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3137060	2020, COMMAND 360 ME Herbicide (PCP No. 27827): Value Summary Tame Mustard, DACO: 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A), 10.4, 10.5.1
3137062	2018, Tolerance of Brassica juncea, Sinapis alba, Brassica carinata and Camelina sativa to Clomazone, DACO: 10.3.2(A)
3137063	2019, Tolerance of Brassica juncea, Sinapis alba, Brassica carinata and Camelina sativa to Clomazone, DACO: 10.3.2(A)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9